

Nom et coordonnées de l'école :
ECOLE MATERNELLE
18 rue St Denis
33490 SAINT MACAIRE

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ECOLE 2^{ème} TRIMESTRE**

Du Mardi 16 MARS 2021

Circonscription SUD ENTRE DEUX MERS

Présidente - directrice d'école : Mme RIVIERE

Présents en visioconférence :

Equipe enseignante :	Mme RIVIÈRE Maryline Mme FORGUE Christine Mme LARRE Magali
Equipe municipale :	M. SCARAVETTI Dominique 1 ^{er} Adjoint M. XANDRI Alain Mme BELLOIR Rozenn
DDEN :	---
Représentants Parents d'Elèves	Mme BARRÉ Anne-Claire Mme PATTÉE Aurore M. LÉROT Luc
Responsable périscolaire CVLV	Mme GAURY Angélique

Excusés :

M. BERTHOU Thierry (IEN)

M. GERBEAU Cédric (Maire) représenté par M. SCARAVETTI Dominique

Mme RIDEL Catherine (psychologue scolaire)

Début du conseil d'école : 18 heures

Réunion menée en visio-conférence

1. Hygiène et sécurité

Protocole sanitaire :

Le Protocole sanitaire de février 2021 a évolué notamment pour la restauration. Pendant le temps scolaire, pour la maternelle, seule l'aération est renforcée avec une ventilation des locaux systématique de quelques minutes toutes les heures en plus de la ventilation déjà mise en place le matin avant l'arrivée des élèves, le soir pendant le ménage et pendant les récréations et la pause méridienne.

M. XANDRI explique les nouvelles mesures mises en place à la cantine : continuité de la distanciation entre les différents groupes-classes mais également, constitution de groupes permanents de 4 enfants de même classe par table. Mise en œuvre sans difficulté.

Exercices sécurité :

Incendie : 2^{ème} exercice d'évacuation -inopiné- réalisé le jeudi 11 mars à 16h00. Temps d'évacuation : 1 mn et 21 s en bon ordre.

PPMS : exercice Risque Majeur réalisé le lundi 25 janvier à 11h00 avec une mise à l'abri dans la salle de jeux (dans le respect de la distanciation entre les groupes-classes) en 2 mn 06 sec. Le stock d'eau (entamé lors d'une coupure d'eau à l'école maternelle) est à renouveler.

Pour le PPMS attentat-intrusion, les clés de la Maison de Retraite sont en attente, ainsi que le film sans tain (porte de service). La serrure du portail bleu reste à vérifier (verrouillage par le côté extérieur impossible).

M. XANDRI indique que les clés de la maison de retraite sont en mairie. Des copies seront réalisées et transmises à l'école.

Le message sera relayé à la cuisine pour renouveler le stock d'eau.

Visites médicales PMI-Médecine scolaire :

Depuis l'an dernier, 2 infirmières puéricultrices passent pour les bilans de dépistage des PS. Le secteur dont elles ont la charge est très étendu. Les visites ne sont pas encore programmées pour notre école. Si les infirmières n'ont pas le temps de voir les PS avant l'été, elles viendront les voir en MS entre septembre et décembre.

Les visites médicales pour les enfants de GS se déroulent avec le médecin scolaire ou l'infirmière du collège de Pian. A ce jour, aucune date n'est arrêtée.

Questions des parents :

Les enfants se plaignent que l'eau au lave-mains est trop froide. Serait-il envisageable d'avoir une eau tiède ou tempérée ?

Réponse des élus : Il y a un cumulus dans la chaufferie qui pourrait alimenter certains robinets pour le lavage des mains, les autres robinets restant en eau froide pour permettre aux enfants de s'hydrater. Un devis est en attente.

La directrice souligne par ailleurs que les mauvaises odeurs dans les toilettes sont encore présentes certains jours. M. XANDRI prend note de ce point.

2. Projets, fonctionnement et investissements communaux

Remerciements aux élus municipaux et aux agents techniques pour les divers travaux réalisés pendant les vacances et le mercredi. Remerciements également pour l'achat de l'armoire de rangement pour le matériel pédagogique installée dans le bureau.

Questions des enseignantes :

Où en sont les demandes concernant :

- *la plantation d'un arbre devant la classe de Mme FORGUE & les stores ?*

Réponse des élus : M. POTTIER élu chargé de l'urbanisme doit faire un retour à ce propos, plusieurs essences sont envisageables. Pour l'instant le sujet est en attente. Pour les stores, rien n'est décidé mais la question n'est pas mise de côté.

- *le Projet « Engins roulants » ?*

Réponse des élus : le Projet est toujours d'actualité, l'investissement est prévu. Il convient de réactualiser le devis auprès du fournisseur.

- *l'outil numérique de transmission des compétences « Je valide » (avec équipement tablettes IPad)*

Réponse des élus : M. XANDRI est en train de voir avec l'école élémentaire pour monter un projet d'équipement informatique. Il serait peut-être possible de profiter de ce projet pour y associer les 2 tablettes pour la maternelle. Cette question sera avancée à la fin du mois de mars.

Sur la question du budget, M. SCARAVETTI rappelle que la Mairie prévoit chaque année 50 euros par élève, des investissements ponctuels liés à des projets spécifiques (comme ce serait le cas pour les tablettes par exemple) ainsi qu'une subvention de 1500 euros affectée aux sorties, animations et autres projets pédagogiques. Il demande si, en fonction du solde et des projets envisagés, la Coopérative scolaire a toujours besoin d'être subventionnée par la Mairie.

Réponse des enseignantes : La Coopérative scolaire dispose d'un solde assez constant et équilibré d'environ 2000 à 2500 euros. Elle est en effet alimentée par les cotisations des familles en début d'année, le don de l'APE, la recette des photos scolaires et la subvention de la Mairie. Cet argent sert essentiellement aux sorties et animations, spectacles proposés aux enfants, ainsi qu'à l'achat d'outils pédagogiques. Actuellement, les sorties étant limitées, l'équipe enseignante privilégie les animations et spectacles sur place (un spectacle en juin 2020, un autre en décembre et un en prévision pour mai). Les enseignantes organisent leurs projets en fonction du solde dont elles disposent et incluent cette subvention Mairie dans leurs prévisions d'activités.

M. SCARAVETTI prend note de ces informations et confirme que le budget (qui fonctionne en année civile) sera bien reconduit pour répondre aux besoins exprimés.

Questions des parents :

Serait-il possible d'utiliser des aliments plus « naturels » lors du menu végétarien et d'abolir le steak végétal (décrié pour sa teneur élevée en sucre et conservateur) ? Pourquoi ne pas proposer ce jour-là des œufs, du poisson ou juste des légumes sous différentes formes ?

Serait-il possible de diminuer la présence de produits panés aux menus ?

Réponse des élus : Le cuisinier est seul depuis plusieurs années, il travaille avec les normes exigibles qui imposent de ne travailler que sur un seul poste à la fois (poste chaud ou poste froid). Il fonctionne donc avec des produits déjà manufacturés. Le recrutement d'un second de cuisine a été voté en Conseil Municipal afin de pouvoir proposer entre autres plus de produits frais et locaux. Cette mesure va permettre également d'être en accord avec la Loi Egalim qui sera applicable dès janvier 2022. Cette loi demandera de monter à 50% la part des produits valorisés et d'augmenter la part de produits bio à 40%. Toutes ces mesures, préalablement discutées en Commission des Affaires Scolaires et portées en Conseil Municipal ont pour objectif de répondre à la demande d'améliorer la qualité des repas.

3. Projet d'école - Actions pédagogiques

Le nouveau Projet d'école est en cours d'élaboration. Il doit être transmis à l'Inspection pour une validation avant la fin de cette année scolaire. Il sera présenté sous sa forme définitive et soumis lors du prochain Conseil d'école. Sa mise en œuvre officielle démarrera à la rentrée 2021. Il comportera 3 axes : Axe 1 (en lien avec le projet du collège de secteur) : favoriser la réussite et les apprentissages par l'autonomie - Axe 2 : citoyenneté - Axe 3 : culture et arts

L'organisation des décloisonnements pour la période 4 a été adaptée afin d'intégrer tous les MS (qui ne dorment plus).

Ainsi pour chaque groupe,

1 jour en écoute musicale et production sonore avec Magali LARRE,

1 jour en compréhension orale avec Christine FORGUE,

1 jour en phonologie et sonorités de la langue avec Maryline RIVIERE,

1 jour en activités complémentaires phono ou jeux de repérages dans l'espace avec les ATSEM.

Par ailleurs, suite à l'achat d'un outil numérique partagé au sein de l'école, une programmation sur les 3 années de maternelle a été élaborée afin de proposer aux élèves un premier apprentissage de la langue anglaise dans chaque classe. Cet apprentissage a démarré.

La liaison GS-CP : Les 3 enseignantes de la maternelle ont proposé aux 2 enseignantes de CP et CP-CE1 des temps de concertations qui ont permis de mener plusieurs projets depuis le début de l'année :

- Compte tenu des restrictions sanitaires, les rencontres « physiques » ont été mises de côté. Une correspondance s'est établie entre les 2 classes de MS-GS et les 2 classes élémentaires, donnant tout son sens à l'écrit.

- Des recettes de cuisine ont été élaborées en maternelle et offertes à l'élémentaire.

- Des chants appris avec Mme LARRE lors des décloisonnements ont été partagés en vidéo avec l'élémentaire.

- Pour Noël, les CP et CP-CE1 ont confectionné un petit cadeau individuel que chaque MS et GS de la maternelle a pu ramener à la maison.

- Les albums géants de « La grenouille à grande bouche » réalisés avec Mme FORGUE en décloisonnement ont été prêtés à l'élémentaire pour leur version « papier ». La version numérique avec l'enregistrement sonore des enfants et le montage vidéo a également été transmis à l'élémentaire. Ces albums « papier » et « numériques » ont aussi été partagés avec les familles.

De nouveaux projets d'échanges sont en cours :

- Les MS-GS réalisent en classe un livre de devinettes qu'ils prêteront ensuite à leurs aînés.
- Les CP de leur côté prêteront un livre sur les rois et les reines.
- Les CP-CE1 vont préparer une danse qu'ils enverront en vidéo.

Tous ces échanges contribuent à créer un lien entre les classes et les enfants, mais les restrictions sanitaires limitent les possibilités et excluent bon nombre d'activités qui auraient pu être envisagées. Aussi, pour favoriser un contact plus concret et plus direct, les élèves vont préparer des chants par classe ainsi qu'un chant commun aux 4 classes concernées. Puis, tout en gardant la distanciation indispensable, ils se rencontreront afin de chanter ensemble avant la fin de l'année.

Les réunions avec les collègues de CP permettent aussi d'harmoniser les outils et les pratiques (codage syllabes...). Cette harmonisation permet une continuité dans les apprentissages des élèves entre la GS et le CP.

Les Représentants de parents d'élèves observent qu'un dialogue et une coopération de travail sont déjà engagés, ils saluent cet effort de lien entre la GS et le CP et souhaitent que cela soit maintenu et perdure dans les années à venir.

Spectacle : après le spectacle proposé juste avant les vacances de Noël, un nouveau spectacle est prévu le mardi 25 mai « La petite goutte d'eau qui rêvait de voyager » qui aborde le cycle de l'eau à partir de plusieurs albums.

Ce spectacle sera complété par un atelier dans chaque classe proposant la création d'un livre personnel à partir d'éléments de la nature.

Coût spectacle + ateliers : 700 euros.

Les enseignantes en profitent pour remercier l'APE pour toutes ses actions (malgré un contexte sanitaire défavorable) visant à apporter un soutien financier et permettant de proposer de multiples animations au cours de l'année.

Sorties de proximité :

Dans le cadre de leur Projet annuel sur les métiers, les PS se sont rendu à la boulangerie le 02 février et ont acheté du pain. Puis le 05 février, ils ont eux-mêmes fabriqué leur pain en classe.

La classe de MS-GS de Mme FORGUE est allée observer la Garonne en crue le vendredi 05 février ; elle y est retournée le 02 mars afin de comparer une fois la Garonne retirée.

4. Perspectives rentrée 2021

Questions des parents :

Les représentants de parents d'élèves sont très inquiets par rapport à l'avenir de l'école, à la fermeture de classe et à la fusion possible.

Quel est le sentiment de la Municipalité ?

Comment l'équipe éducative envisage ces changements ? Comment se projette-t-elle ?

Réponse de la directrice :

Depuis plusieurs années consécutives, la baisse démographique entraîne une chute des effectifs qui est continue et se confirme encore pour la rentrée de septembre 2021. Ces données sont transmises chaque année en septembre par la directrice lors des enquêtes de l'inspection sur les prévisions d'effectifs pour l'année suivante.

A ce jour, les prévisions pour la rentrée 2021 sont :

↳ 14 GS + 14 MS + 16 PS soit un total de 44 élèves.

Le 21 janvier lors d'une réunion de directeurs, Monsieur l'Inspecteur a annoncé pour la maternelle une fermeture de classe et une fusion entre l'école maternelle et l'école élémentaire de St Macaire.

Il a confirmé ces deux mesures lors du RDV qu'il a eu avec les deux directrices le 1^{er} mars.

Monsieur BERTHOU a également rencontré les élus à ce sujet.

Mme RIVIERE informe que le Bulletin Officiel qui fait référence est celui du 10 juillet 2003, précisant que la fermeture de classe est une mesure de carte scolaire et que la fusion entre deux écoles relève d'une restructuration du réseau scolaire. Ces deux mesures sont clairement distinctes.

S'agissant de la fermeture de classe, cette mesure se justifie par une baisse considérable des effectifs et est décidée par l'Education Nationale avec un retrait de poste.

Concernant la fusion des écoles, toujours dans le même BO, il est indiqué qu'« une décision de la commune concernée est nécessaire dans tous les cas ».

M. SCARAVETTI revient sur le lien établi par l'Inspecteur lors du Conseil d'école élémentaire, lien entre la fusion et la non-fermeture en élémentaire. Les élus n'ont pas compris ce lien puisqu'au contraire, une fusion favorise plutôt une fermeture par un lissage des effectifs sur l'ensemble des classes. L'engagement de non-fermeture pris par M. BERTHOU n'est valable que pour la rentrée prochaine, la fusion quant à elle est une mesure durable. Il serait intéressant de comprendre en quoi la non-fusion entraînerait une fermeture à l'élémentaire malgré des effectifs chargés.

M. XANDRI évoque ses 2 RDV avec l'Inspecteur, en novembre et en mars. Lors du 1^{er} RDV, seule la fusion a été évoquée par l'Inspecteur. Au cours de leur deuxième rencontre, M. XANDRI a rappelé que si la fermeture d'une classe est la position de l'Education Nationale, l'idée de fusion est, quant à elle, la décision du Conseil Municipal.

La Commission des Affaires Scolaires doit se réunir pour échanger, en présence d'un conseiller pédagogique qui représentera l'Inspecteur. Le Conseil Municipal se positionnera en suivant.

Les Parents d'élèves trouvent cette fusion inappropriée. Ils sont particulièrement déçus par les non-réponses de l'Inspecteur face à leurs préoccupations. L'argument de M. BERTHOU sur la « cohérence du parcours de l'élève » ne justifie pas une telle mesure puisque le lien existe déjà. Ce n'est pas une mesure administrative qui garantit de la cohérence mais une volonté pédagogique.

La question du découpage GS-CP a été posée lors du Conseil d'école élémentaire. La directrice de l'élémentaire a répondu qu'il n'y aurait pas de classe de GS-CP.

Les enseignantes précisent que si cette question ne se présente pas pour la rentrée prochaine, elle se posera inévitablement par la suite en fonction des effectifs variables d'une année sur l'autre. Si ce découpage est tout-à-fait pertinent dans certaines écoles, la difficulté qui se rajoute à St Macaire réside dans les lieux (les classes et les cours de récréation) géographiquement séparés : des GS côté élémentaire ? Des CP côté maternelle ? Lesquels ? Les univers sont très différents, la cour de l'élémentaire inadaptée à des enfants de maternelle.

Jusqu'à ce jour et au vu des échanges avec les différentes parties, les élus ne voient pas d'avantages particuliers à s'engager dans un processus entraînant des difficultés de fonctionnement à moyen terme. La Mairie n'a aucun intérêt ni dans un cas ni dans l'autre, son souci reste d'éviter les fermetures de classe. De même, la préoccupation des élus est de savoir comment la directrice, quelle qu'elle soit, pourra gérer tout cet ensemble sans décharge supplémentaire. Les Parents d'élèves partagent ce sentiment.

Les Parents d'élèves s'inquiètent également du fait que la maternelle soit complètement noyée dans ce grand groupe, que ses projets s'en voient limités. Selon M. XANDRI, cette question relèvera du travail de la directrice à qui il reviendra de traiter de manière équitable les besoins des différents enseignants. Les enseignantes ajoutent que les conseils de cycles se poursuivront entre les collègues de la maternelle pour porter les projets. Il conviendra de veiller à ce que les questions spécifiques relatives à la maternelle trouvent leur place au sein des conseils de maîtres qui, eux, réuniront l'ensemble des enseignants.

Egalement, la directrice de la structure fusionnée aura, en plus des enseignants et des AESH, à gérer les ATSEM, à créer le lien avec elles. Sur sa décharge administrative, elle devra avoir du temps pour venir au contact en maternelle, y compris avec les parents.

La priorité pour les élus est de pouvoir offrir un service de qualité, qui fonctionne correctement pour le public de St Macaire. La décision doit résulter d'une démarche démocratique et non de choix personnels ou de scénarii imposés. C'est pour cela que la Commission des Affaires Scolaires, avec l'atout de sa pluralité, échangera pour prendre une décision et présenter son avis au Conseil Municipal qui se prononcera le 13 avril.

M. XANDRI indique que les délais de décision sont très serrés puisque selon les dates que lui a communiquées M. BERTHOU, les mesures de carte scolaire (fermetures de classe) doivent être arrêtées le 22 mars et seront diffusées le 26 mars.

Mme RIVIERE précise qu'à sa connaissance, les mesures de carte scolaire et, le cas échéant, de restructuration du réseau seront actées dans le cadre du Comité Technique Spécial Départemental qui se déroulera le 8 avril.

5. Calendrier du 3^{ème} Conseil d'école de l'année

3^{ème} Conseil : mardi 22 juin 2021 à 18 heures

Pour chaque Conseil, les questions des parents sont à transmettre 1 semaine avant, afin que les enseignantes puissent y apporter des réponses approfondies, soit le mardi 15 juin.

Fin du conseil d'école : 20h15

Fait à St Macaire le 16 mars 2021

La Directrice,
Présidente du Conseil d'Ecole



N. RIVIERE

La Secrétaire de séance :



Magali LARRE